

M.F.R. du Forez

848 Route de Montbrison Les Maréchaux 42600 MORNAND EN FOREZ

Tél.: 04 77 97 17 77

Mail: mfr.mornand-en-forez@mfr.asso.fr

Site internet: www.mfrduforez.fr

LA FORMATION BTSA Productions Animales















OBJECTIFS DE FORMATION

Le B.T.S.A. Productions Animales est un diplôme du Ministère de l'Agriculture.

Le titulaire de cet examen a une qualification professionnelle de niveau 5 (anciennement niveau III) qui doit lui permettre d'exercer les fonctions de :

- Responsable ou associé d'exploitation agricole
- Technicien du secteur agricole
- Salarié d'organismes économiques, entreprises ou services situés en aval ou en amont de la production agricole

Pour cela, il doit développer des capacités lui permettant de mettre en œuvre des activités de type :

- Conduire un système d'exploitation
- Assurer un appui technique aux producteurs
- Contribuer aux activités commerciales
- Animer des groupes
- Intervenir dans des actions de formation
- Participer à des actions de recherche

MODALITES DE FORMATION

- Le B.T.S.A. Productions Animales est dispensé par alternance (15 jours d'école, 15 jours en entreprise) et **par apprentissage** (le jeune est signataire d'un contrat de travail à durée déterminée).
- Le cursus repose sur 1400 heures de formation à la MFR, sur 2 ans.
- 54 semaines en entreprise / 40 semaines en formation à la MFR
- Trois espèces animales servent de support à la formation

Les équins Les bovins Les porcins



CONDITIONS D'ENTREE

- Etre titulaire d'un bac général, technologique ou professionnel
- 2 Le projet du candidat doit correspondre aux attendus suivants :
 - S'intéresser au monde animal en général et au secteur de l'élevage en lien avec les enjeux sociétaux et environnementaux
 - S'intéresser aux processus biologiques, écologiques et techniques en relation avec les animaux d'élevage : reproduction, production, biodiversité, bien-être animal
 - S'intéresser aux activités expérimentales pratiquées sur le terrain ou en laboratoire et à la mise en œuvre des techniques d'élevage
 - Disposer de compétences dans les disciplines scientifiques et technologiques : biologie, physique-chimie, mathématiques, informatique
 - Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale pour communiquer et argumenter
 - Disposer de capacités de prise de décisions, d'organisation et d'autonomie.
 - Goût pour l'élevage et l'agriculture au sens large.
 - Facilité de contact avec les animaux d'élevage, notamment les Equins, les Bovins et les Porcins.
 - Aptitude au travail scolaire en autonomie.
 - Sens de l'organisation et de l'anticipation (lié à l'alternance)
 - Motivation pour suivre une formation alternant entreprise et école.

Extrait des attendus nationaux et régionaux de la formation - Parcoursup

1 Un candidat **titulaire d'un BTSA** délivré par le Ministère de l'Agriculture, peut suivre la formation en **1 an**. Il sera dispensé des modules généraux, un Parcours individualisé de Formation lui sera proposé.



MODALITES DE RECRUTEMENT

• Entretien de recrutement

- Sur rendez-vous ou lors des journées portes ouvertes, avec un membre de l'équipe pédagogique, y compris pour les candidats inscrits sur Parcoursup.
- Etude de l'adéquation du projet du candidat avec les attendus de la formation.
- Le candidat fournit : son projet professionnel motivé, un CV, les éléments permettant d'évaluer son parcours scolaire (diplômes, bulletins scolaires, attestations de stage, galops...), les contacts professionnels en vue de la signature d'un contrat d'apprentissage

2 Signature d'un contrat d'apprentissage

- Avec une entreprise du secteur des productions animales
- Le contrat peut être signé jusqu'à 3 mois **avant** le début de la formation et jusqu'à 3 mois **après** le début de la formation.
- Possibilité de bénéficier d'une convention de stage préalable à la signature du contrat (statut provisoire de stagiaire de la formation professionnelle continue non rémunéré)

Modalités et délais d'accès

Inscription selon les règles spécifiques à chaque statut.

Les candidats sont reçus tout au long de l'année et positionnés sur les formations en fonction des dates d'ouverture.





CONTENUS DE FORMATION

FORMATION DE TECHNICIENS DE L'ELEVAGE POLYVALENTS : PRODUCTION EQUINE, PORCINE, BOVINE.



Accompagnement individualisé à la signature d'un contrat d'apprentissage.

Accompagnement individualisé au **projet professionnel**

MODUL	ES				
M 11	Accompagnement du projet personnel et	64 H			
	professionnel	04 П			
DOMAI	NE COMMUN				
M 21	Organisation économique, sociale et juridique				
M 22					
	documentation	130 H 74 H			
M 23	Langue vivante				
Activités pluridisciplinaires du domaine commun					
M 31	Education physique et sportive				
DOMAI	NE PROFESSIONNEL				
M 41	Traitement des données				
M 42	Technologies de l'information et du multimédia				
M 51	Productions animales et société				
M 52	Fonctionnement de l'exploitation d'élevage				
M 53	Biologie écologique, chimie et statistiques liées aux productions animales				
M 54	Technologie générale et comparée des productions animales				
M 55	Appréciation, manipulations et interventions sur les animaux et les surfaces fourragères				
M 56	Conduites d'élevages				
M 61	Situation en entreprise, Rapport de stage				
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel					
M 71	Module d'initiative locale : développer une stratégie commerciale au sein d'une entreprise agricole ou hippique				





STRUCTURE DE L'EXAMEN B.T.S.A. PRODUCTIONS ANIMALES

Examen national Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture

23 contrôles continus en cours de formation (50%) répartis sur les 2 années

et

3 épreuves terminales :

Epreuves terminales	E1	Ecrit 3 H 30 + 30mn Expression + économie	Coef 6	2 ^{ème} année	50% de la
1 ^{er} groupe	E7	Ecrit 4 H Zootechnie	Coef 6	2 ^{ème} année	note
		Rapport écrit + 3 fiches SPS + soutenance orale	Coef 6	2 ^{ème} année	>ou = à 9





CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Contrat d'apprentissage : C.D.D. de 24 mois maximum
- Le contrat peut être signé avec toute entreprise liée aux productions animales : élevages équins, bovins, porcins, caprins, voire d'autres productions animales.

Nota: Pour satisfaire aux besoins de la formation équine, l'entreprise doit compter au minimum 5 poulinières, avoir une surface fourragère et valoriser des jeunes chevaux.

- Le contrat doit être signé au plus tard dans les 3 mois qui suivent le début de la formation
- Possibilités de stages préalables à la signature du contrat
- La période d'essai est de 45 jours en entreprise pendant laquelle le contrat peut être rompu par l'apprenti ou par l'employeur sans motif
- Une rémunération suivant un % du SMIC

Contrat d'apprentissage									
Ancienneté dans le contrat	Moins de 18 ans 18-20 ans 21-25 ans		26-29 ans						
1º année	27 % du Smic	43 % du Smic	53 % du Smic	100 % du Smic					
2º année	39 % du Smic	51 % du Smic	61 % du Smic	100 % du Smic					
3º année	55 % du Smic	67 % du Smic	78 % du Smic	100 % du Smic					



Des aides aux employeurs

- Exonérations de charges sociales patronales et salariales
- La formation est financée par les OPérateurs de COmpétences (OPCO) dont dépendent les entreprises d'apprentissage. Pour les entreprises relevant du régime agricole, l'organisme financeur est OCAPIAT

• Au niveau administratif

- Une déclaration préalable d'embauche doit être faite par le maitre d'apprentissage auprès des services de la MSA, dans les jours qui précèdent la prise de fonction de l'apprenti.
- Le contrat d'apprentissage (Cerfa) doit être adressé à l'OPCO dont dépend l'entreprise.

• Coût pour les apprentis

- Pas de frais de scolarité
- o Une adhésion à l'association de 100 € par an
- o Demi-pension facultative : 30 € par semaine (600 €/an)

Transports en communs: la ligne de bus TIL 114 dessert quotidiennement la MFR. Consultez les horaires sur www.loire.fr, rubrique TIL

Une formule de logement en foyer de jeunes travailleurs, avec possibilité d'APL, est proposée.

■ Foyer Municipal des Clercs

M. Nicolas CHARREYRE 8 Rue de la Préfecture 42600 MONTBRISON Tél : 04 77 96 39 17 (Chambre nominative)

Les demandes d'APL sont à adresser à la M.S.A. et non à la C.A.F.







LES DEBOUCHES APRES UN BTSA PA

• Poursuite d'études :

- Licences professionnelles
- Ecoles d'ingénieurs
- B.P. JEPS
- Licence d'inséminateur
- ..

2 Marché de l'emploi :

- Conseiller agricole, technico commercial
- Contrôleur qualité
- Responsable d'exploitation agricole
- Technicien de haras
- Salarié d'organismes économiques agricoles
- Formateur professionnel
- Inséminateur

3 Installation agricole

UN METIER A LA CLE

- Excellent taux d'insertion grâce à l'apprentissage et au caractère très opérationnel de la formation.
- Le Technicien Supérieur Agricole occupe trois principaux types d'emplois :
 - éleveur ou éleveuse ayant en charge de gérer les processus d'élevages d'animaux et la valorisation de leurs produits
 - conseiller ou conseillère en élevage ayant à rechercher des références ou en produire, les analyser et les mettre à disposition ;
 - agent de développement ayant à appréhender une filière de production, un territoire ou un marché pour accompagner des projets individuels ou collectifs. Cette posture implique une capacité à appréhender les processus du développement territorial.
- Ces trois types d'emplois sont occupés en développant des compétences professionnelles qui reposent sur de solides connaissances scientifiques et techniques

UNE POURSUITE D'ETUDES

- Entrer sur concours en grande école : écoles d'ingénieurs ou écoles vétérinaires. Pour cela il est conseillé de faire une classe prépa ATS BIO à l'issue du BTSA.
- Préparer une licence professionnelle ou une licence.
- Acquérir des compétences complémentaires : BP JEPS Equitation, CAFTI , CS...





MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

- Un accompagnement individuel est assuré tout au long de la formation par le référent pédagogique.
 - Visites en entreprise
 - Carnet de liaison



• Une équipe de 3 Assistantes de Vie Scolaire se charge d'étudier toutes les situations des candidats présentant des handicaps liés aux apprentissages nécessitant des compensations pédagogiques.

CONTACT

M.F.R. du Forez

848 Route de Montbrison Les Maréchaux 42600 MORNAND EN FOREZ Tél · 04 77 97 17 77

Mail: mfr.mornand-en-forez@mfr.asso.fr

Site internet: www.mfrduforez.fr